Les penseurs du Contrat Social

On peut supposer que, sans règles, sans lois doublées de sanctions en cas d'infraction, les hommes vivraient dans une discorde continuelle. Cette *opinion commune* est partagée par **Hobbes** (Angleterre, XVIIe), qui suppose qu'à **l'état de nature**, cad si les hommes n'avaient pas de société réglée par des lois (elles-mêmes doublées de force de châtiment), les hommes vivraient dans un état permanent de crainte, dans un état de guerre.

_ Cet état de guerre ne consiste pas que en bataille, mais il décrit un complexe socio-psychologique dans lequel les hommes, **parce qu'ils sont au fond assez similaires et *égaux***, désirent tous également les mêmes choses, et passent leur temps à craindre leurs semblables et s'apprêtent à se battre avec eux.

_ Pour cette description d'un état qui ne correspond qu'à une supposition (puisque précisément tous les hommes que nous connaissons vivent en sociétés selon des lois), Hobbes utilise l'argument du passage à la limite à partir de nos propres sociétés policées : alors même que nous avons des lois, une police et des prisons, nous passons notre temps à nous protéger, nous et nos biens, de la malveillance de tous les autres : que serait-ce sans cette armature légale/policière ?

L'établissement de l'Etat, forme politique dont se dotent les sociétés, viendrait donc de la crainte que génère cette « guerre de tous contre tous », et du raisonnement que chacun se fait pour en sortir…

…→ c'est l'idée d'un contrat social qui correspond à cela. Le contrat social ne décrit donc pas un moment historique, mais une solution au problème de la **justification** la structuration par l'Etat de la société (= « société civile »). (le problème, en résumé, c'est que l'Etat n'est pas *naturel* : il n'émane pas de la simple violence, ni d'une injonction divine, ni du modèle familial). Le contrat social est le fondement conceptuel de la **souveraineté**, cad de l'autorité absolue et légitime : il propose donc de légitimer un certain type de **souverain**, dépositaire de cette souveraineté (le souverain incarne la souveraineté mais ne lui est pas identique, voir l'expression « le roi est mort, vive le roi »).

Au « moment du contrat social », les hommes abdiquent leur « liberté infructueuse » (**Hobbes**), au profit du souverain, lequel se charge, par la loi et le glaive, d'assurer la paix (ou en tout cas la non-guerre). L'ensemble souverain-peuple forme alors un *Leviathan* (titre de l'ouvrage principal de Hobbes).

Le **problème** qui se pose est alors celui des **limites de ce pouvoir.** Hobbes est connu pour être un partisan de l'absolutisme : le pouvoir ne saurait être partagé sous peine d'être affaibli, réintroduisant le risque de la guerre civile, résurgence de la guerre de tous contre tous de l'état de nature. Selon la même idée, aucune remise en question publique de l'autorité ne saurait être accordée. Le souverain conçu par Hobbes n'est pas nécessairement mauvais ; mais rien ne l'empêche de l'être : si les individus conviennent *entre eux* de se dessaisir de leur liberté *au profit* du souverain, celui-ci n'est en

n'ont aucune valeur contraignante pour le souverain. Libre à celui-ci de se comporter en **despote** (= souverain qui édicte les lois en vertu d'aucune autre loi que sa propre volonté, sans cadre constitutionnel par exemple).

Comment donc penser une autorité étatique limitée ?

* Ce sera la question de **Locke** (Ecosse, XVIIe). Locke (comme de nombreux autres philosophes) estime que les lois édictées par le souverain, qui constituent le « droit positif » (ensemble des lois ayant cours actuellement) doivent avoir pour principe et pour limite le « droit naturel » des individus.

(droit naturel : ensemble de règles considérées comme appartenant à l'homme du fait de sa nature, indépendamment de toute législation, de tout droit positif).

Pour lui, ce droit naturel consiste essentiellement en la **propriété** (ainsi, Locke soutient que le devoir des citoyens est de protéger le souverain en faveur duquel on a aliéné sa liberté ; le souverain peut donc réclamer qu'il mette sa vie en péril (guerre contre une puissance étrangère ou contre un péril interne…) mais il ne peut en aucun cas lui soutirer son argent ou ses biens).

Locke soutient donc qu'il faut distinguer
_le contrat social lui-même, par lequel les hommes décident de s'associer en confiant les décisions à un ou quelques-uns, en considérant qu'il représentera la volonté de tous en général et de chacun en particulier
_ le « contrat de soumission », autrement dit contrat de gouvernement, par lequel on délègue effectivement à un individu ou groupe d'individu la souveraineté. Ce pacte de soumission ne saurait être sans condition (sinon, ce serait pire que dans l'état de nature) : le gouvernement n'est accordé que pour autant qu'il protègera et permettra l'épanouissement des droits naturels des individus.
Il est aussi le premier (?) à introduire l'idée d'une séparation des pouvoirs comme garantie contre l'arbitraire possible de l'autorité étatique (pouvoir législatif – pouvoir exécutif, dans lequel il range le pouvoir judiciaire).

* **Rousseau**, de son côté, estime que Hobbes s'est trompé dans sa conception de l'état de nature (en l'extrapolant à partir de notre état présent lorsque l'autorité politique est faible ou nulle). Hobbes n'a pas perçu le **caractère essentiellement modifiable de l'homme** : la nature humaine n'est pas figée, elle se modifie au gré de l'histoire, elle est affectée par l'organisation politique (« tout tient radicalement à la politique » dit-il). L'état de guerre et de crainte, la convoitise de chacun envers tous, décrits par Hobbes, existent bien, mais à l'état social, pas à l'état de nature (→ voir cours sur le désir, à propos de l'amour de soi et l'amour-propre).

L'état de nature, soutient Rousseau, est essentiellement un état de liberté (indépendance) et d'égalité : non pas que les hommes soient égaux en dons physiques ou mentaux, mais chacun s'auto-suffit et, ne cherchant pas à se comparer aux autres, il ne saurait y avoir de guerre/convoitise comme le croyait Hobbes. C'est au contraire l'état social qui permettra aux inégalités d'être perçues comme telles et de se développer (par l'éducation), ouvrant la voie à cette tendance à la « guerre » que remarquait Hobbes .

Il se pourrait même que l'institution de l'Etat n'abolisse cette guerre sociale qu'en apparence, si celui-ci ne fait que consacrer et développer les inégalités (il fait de la propriété un droit, et renforce ces inégalités par les inégalités politiques – rapport commandement/obéissance). L'Etat serait donc le vecteur des inégalités et donc de la dépendance des hommes : en perdant cette liberté sauvage, les hommes ont perdu l'essentiel, et la sécurité qu'ils ont gagné en cédant leur liberté (pouvoir de décider et d'agir par eux-mêmes) ne les dédommage pas : « On vit tranquille aussi dans les cachots ; est-ce assez pour s'y trouver bien ? » *Contrat Social*.

L'idée centrale de Rousseau est donc que si la politique s'articulait autour du rapport de domination, de commandement-obéissance, elle ne serait pas la négation mais un prolongement de l'état de guerre qui précède l'institution politique. Le contrat politique ne saurait être un contrat par lequel on aliène sa liberté au profit d'un tiers. Si cela se passe ainsi **en fait**, ce n'est aucunement légitime (**en droit**) : c'est la thèse du *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, ou Rousseau envisage le moment du pacte social comme une supercherie, une ruse oratoire habile, par laquelle les riches font collectivement accepter le droit de propriété, et donc renforcent les inégalités à leur seul profit. Le peuple est alors légitime à renverser le pouvoir politique, exactement comme l'esclave est toujours légitime à se révolter. « Si nous suivons le progrès de l'inégalité dans ces

différentes révolutions, nous trouverons que l'établissement de la loi et du droit de propriété fut son premier terme ; l'institution de la magistrature (élection, qui introduit des inégalités de considération entre les individus) le second, que le troisième et dernier fut le changement du pouvoir légitime en pouvoir arbitraire (rapport commandement-obéissance); en sorte que l'état de riche et de pauvre fut autorisé par la première époque, celui de puissant et de faible par la seconde, et par la troisième celui de maître et d'esclave, qui est le dernier degré de l'inégalité, et le terme auquel aboutissent enfin tous les autres, jusqu'à ce que de nouvelles révolutions dissolvent tout à fait le gouvernement, ou le rapprochent de l'institution légitime. » *IIe Discours*.

Quel peut donc être la forme politique légitime ? C'est la question du *Contrat* social, qui fait suite au *IIe Discours.* Cette forme sera celle qui préservera l'égalité et la liberté ; faute de cette légitimité, on n'a qu'un rapport de force déguisé en rapport de droit, et cette forme s'auto-détruira à la première occasion (révolte). Mais comment conserver l'égalité et la liberté, alors que la vie sociale semble l'interdire (la propriété impliquant l'inégalité et la dépendance)? Il faut pour cela que l'égalité et la liberté changent de nature. Le pacte social non faussé aura pour fonction de **convertir** l'égale liberté naturelle en une égale liberté civile : les hommes obéiront non à des maîtres, mais à des lois qui sont les leur. Il faut donc que le souverain ne soit autre que l'ensemble du peuple, et que la volonté de chacun s'incarne dans la volonté générale qui est celle du peuple. Chacun doit être en position de législateur. La liberté/indépendance, rendue impossible dans l'existence sociale, se voit ainsi convertie en liberté/autonomie ; Rousseau soutient même qu'une telle conversion d'une liberté seulement physique (faire ce que me dictent mes appétits) en une liberté morale (faire ce que je me représente comme juste, comme légitime) est bénéfique : « L'impulsion du seul appétit est esclavage, et l'obéissance à la loi qu'on s'est prescrite est liberté ». Quant à l'égalité, elle est désormais celle de la loi, chacun étant à la fois législateur et soumis à cette loi : « Au lieu de détruire l'égalité naturelle, le pacte social substitue une égalité morale et légitime à ce que la nature aurait pu mettre d'inégalité physique entre les hommes ; inégaux en force et en génie (=naturels), ils deviennent égaux par convention et de droit (= politiquement). » Chacun aliène sa liberté et ses biens naturels, et les retrouve, convertis et garantis politiquement.

Conclusion :

- Rousseau prend bien soin de délégitimer le despote. Rapports de force et rapports de droit sont logiquement opposés : la force ne fait pas droit, cad qu'elle n'est nullement légitime, et qu'au contraire celui qui subit la force est toujours légitime à se révolter.

- Mais il se méfie aussi du libéralisme de Locke : si l'Etat a pour tâche essentielle de sauvegarder la propriété, cela n'assure encore pas la liberté, au contraire (développement des inégalités → rapports de sujétion entre les hommes).

- L'Etat n'est donc légitime que si tous y prennent part à titre de législateur.

Difficultés. Mais les formes concrètes que peuvent prendre une telle vie politique démocratique ne vont pas sans problèmes :

- le pouvoir ne doit ni se partager, ni se déléguer. Seule la démocratie directe est conforme aux idées de Rousseau (ma volonté n'y est plus si elle est seulement représentée/déléguée).

- Mais la difficulté principale réside dans le concept de « volonté générale » : comment est-il possible que ma volonté (particulière) s'y retrouve ? A supposer que *tous* conviennent que les décisions seront prises à la majorité, ne risque-t-on pas de voir sans cesse des minorités soumises? La question centrale est donc celle de l'opposition possible entre volonté particulière et volonté générale, entre individu et citoyen. Au fond, le travail principal est

d'amener chacun à ne percevoir les décisions que sous l'angle de l'intérêt commun, et pas de ses intérêts privés/particuliers du moment. Il y a donc un nécessaire travail de pédagogie, pour amener chacun à voir les choses en citoyen et non en homme privé. Mais on peut aussi supposer que ce sont le développement des inégalités (lié à la propriété) qui est au principe de ces antagonismes des volontés particulières ; auquel cas, faudrait-il imposer politiquement l'égalité économique (pour que chacun aie les mêmes intérêts, formant ainsi sans difficulté une même volonté) ? Rousseau ne va pas jusqu'à cette proposition extrême, mais la note qui conclut le Livre I du *Contrat social* montre qu'il est bien conscient que les faits peuvent toujours invalider le régime le plus légitime : « Sous les mauvais gouvernements cette égalité n'est qu'apparente et illusoire ; elle ne sert qu'à maintenir le pauvre dans sa misère & le riche dans son usurpation. Dans le fait les lois sont toujours utiles à ceux qui possèdent & nuisibles à ceux qui n'ont rien : D'où il suit que l'état social n'est avantageux aux hommes qu'autant qu'ils ont tous quelque chose & qu'aucun d'eux n'a rien de trop. »

Il n'est cependant jamais acquis que chacun considère que la « volonté générale » s'est exprimée si une loi est défavorable à ses intérêts particuliers : « Afin que le pacte social ne soit pas un vain formulaire, il renferme cet engagement tacite qui seul peut donner de la force aux autres, que quiconque refusera d'obéir à la volonté générale y sera contraint par tout le corps (= des citoyens) : ce qui ne signifie autre chose sinon qu'on le forcera d'être libre… »